

RETRAITES

Différence public/privé ?

Un argument mensonger pour diviser les salariés!

Les fonctionnaires seraient des « privilégiés » lit-on à longueur d'articles. Si le rapport Moreau apporte une clarification, c'est bien un démenti de cette affirmation sans fondement. On y lit en effet : « **Malgré des modes de calcul des pensions différents, le taux de remplacement** (c'est-à-dire le montant de la retraite comparé aux derniers salaires perçus) **médian est proche pour la génération 1942 entre les salariés du privé (74,5%) et les salariés civils du secteur public (75,2%).** »

Les fonctionnaires peuvent-ils partir à la retraite beaucoup plus tôt que les salariés du privé ?

C'est encore une idée reçue, car pour les générations entièrement parties à la retraite « **les salariés du privé ont liquidé leur retraite plus tardivement que ceux du public (en moyenne à 61,3 ans contre 57,5 ans), mais ils ont cessé de travailler quasiment au même âge (à 58,8 ans contre 58,2 ans).** »

Le rapport, pour comparer des choses comparables, précise que pour les cadres du secteur privé, le taux de remplacement moyen constaté est de 56 % alors qu'il est de 54 % pour ceux de la fonction publique. Pour les non-cadres du secteur privé, il est de 75 %. Il est de 68 % pour les fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique, de 76 % pour les enseignants.

Et pour les agents des collectivités locales et de la fonction publique hospitalière c'est même exactement l'inverse : 50 % des pensionnés perçoivent entre 700 et 1 099 € par mois ; la pension moyenne est de 1 127 € par mois alors qu'elle est de 1 256 € au régime général + Arrco/Agirc.

Privilégiés les fonctionnaires ? Eh bien non. Le rapport Moreau est bien obligé de le reconnaître.

S'il n'y a pas de différence notable de taux de remplacement entre le public et le privé, si le montant des retraites à emploi comparable est similaire, alors pourquoi cette insistance à vouloir opposer public et privé, si ce n'est pour entretenir la division entre les salariés du privé et ceux du public ?

Financement des retraites... Déficit ? Quel déficit ?

Selon le rapport Moreau, l'ensemble des régimes de retraites accuseraient, en 2020, environ 20 milliards d'euros de besoin de financement. **Chiffre d'ailleurs, curieusement, exactement identique au montant du « crédit d'impôt » offert aux entreprises pour « baisser le coût du travail » et qui doit, en 2015, rapporter 20 milliards d'euros aux entreprises.**

Rappelons au passage que les mêmes experts du COR évaluaient, en 2010, ce besoin de financement entre 40 et 50 milliards d'euros. Un déficit prévisionnel divisé par 2 en deux ans ! Cela laisse dubitatif quant aux calculs de ces experts, qui sont les mêmes qui n'ont pas vu venir la crise de 2008.

A l'horizon 2060, ces mêmes experts évaluent le solde des régimes de retraite entre moins 90 milliards et plus 90 milliards. Que croire ? Malgré tout ce que l'on peut penser de ces experts de la calculette revenons sur quelques chiffres. Les données que nous présentons ci-dessous ne sont disponibles que pour le seul régime général, qui connaîtrait, selon le COR, un besoin de financement à hauteur de 7 milliards d'euros en 2020. Il aurait fallu y intégrer l'incidence sur les régimes complémentaires et les autres régimes de retraite. Mais elles sont du même ordre.

Incidences sur les seules cotisations au régime général des retraites (retraites de base du privé)

Valeurs 2012	Montant	Sources
1 % de masse salariale du secteur privé (augmentation générale des salaires de 1 %)	608 millions d'euros	CCSS juin 2013
Recettes générées pour la CNAV par 100 000 emplois au salaire moyen	450 millions d'euros	CNAV
1 point de cotisation vieillesse plafonnée	4,4 milliards d'euros	
1 point de cotisation vieillesse déplafonnée	5,3 milliards d'euros	CCSS juin 2013
Montant total des exonérations de cotisations de Sécurité sociale	27,6 milliards d'euros	
Dont montant des exonérations pour la Branche Vieillesse	11,9 milliards d'euros	Plfss 2013
Dont montant des exonérations non compensées par l'État pour la Branche Vieillesse	1,1 milliards d'euros	

Ccscs : Commission des comptes de la Sécurité sociale. - CNAV : Caisse nationale d'Assurance vieillesse. - Plfss 2013 : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013

Ainsi, rien que pour le régime général, la simple compensation par l'état des exonérations sociales non compensée rapporterait 1,1 milliards d'euros par an, soit 8,8 milliards d'euros d'ici 2020.

- L'augmentation de 1 % des cotisations vieillesse rapporterait, lui, 5,3 milliards d'euros par an soit plus de 40 milliards d'ici 2020.
- Le blocage des salaires est lui aussi illustratif. 1% d'augmentation générale des salaires rapportent 608 millions par an d'euros au régime général. La simple augmentation de 5 % des salaires au 1/1/2014 par exemple (bien loin de la perte de pouvoir d'achat constatée pour les salariés depuis des années) rapporterait plus de 21 milliards d'ici 2020, sans prendre en compte les emplois induits par la relance de l'économie, donc l'augmentation des cotisations versées, que cela induirait.
- 100 000 emplois de plus, ce sont 450 millions d'euros par an de plus, rien que pour le régime général.
- Enfin, cerise sur le gâteau, rappelons aussi que la part des salaires dans la richesse nationale est passée de 68% en 1982 à 57% en 2007, augmentant d'autant la part dévolue aux dividendes. Ce qui correspond à plus de 100 milliards d'euros transférés des salaires vers les actionnaires. 5 fois le « déficit » annoncé !

Le prétendu « déficit » des régimes de retraites a donc deux sources :

- **Les exonérations patronales**, d'autant que contrairement à ses engagements, l'État ne les compense pas dans leur intégralité.
- **La politique d'austérité**, qui, en bloquant les salaires, en faisant diminuer le pouvoir d'achat, en transférant la richesse des salariés vers les actionnaires, interdit la relance donc la création d'emploi d'une part et diminue le montant des cotisations aux régimes de retraite d'autre part !
Les solutions proposées pour « rétablir » la « santé » des comptes ? Tout faire peser sur les salariés et les retraités, rien sur les entreprises, au nom de la sacro-sainte « compétitivité »

Le point de vue d'un économiste

" Avec 5 % d'emplois en plus, il y aurait suffisamment de cotisations pour payer les pensions, et le système serait équilibré."

Interview d'Henri Sterdyniak, économiste auprès de l'OFCE, parue dans « Les Échos » du 13 mai 2013

Les Échos : Vous estimez qu'il n'est pas urgent de combler le déficit des retraites, alors qu'il atteint 14 milliards en 2012 et doit dépasser 20 milliards d'euros à la fin de la décennie. C'est un peu une provocation ?

H. Sterdyniak : Le déficit du système de retraites est une composante du déficit public ; il s'explique de la même façon : le niveau d'activité insuffisant provoqué par la crise. Avec 5 % d'emplois en plus, il y aurait suffisamment de cotisations pour payer les pensions, et le système serait équilibré. En excluant les effets de la conjoncture, le solde des régimes de retraite est même positif de 6 milliards d'euros en 2012. Si l'on veut à tout prix réduire le déficit dès maintenant, on est contraint de prendre des mesures trop rigoureuses qui pèseraient sur l'économie. Ce serait entrer dans un cercle vicieux. En réduisant d'un point par an pendant cinq ans la revalorisation des pensions, on gagnerait 13 milliards d'euros sur les pensions, mais les retraités consommeraient moins, on réduirait le PIB d'environ 0,8 %, soit 8 milliards de rentrées fiscales en moins. La priorité n'est pas de réformer les retraites, mais de récupérer les emplois perdus du fait de la crise...

Les Échos : Limiter la revalorisation des pensions n'est-elle pas une solution relativement peu douloureuse ?

H. Sterdyniak : Ce n'est pas mon analyse. Les salaires continuent à progresser plus vite que l'inflation, ce qui n'est pas le cas des retraites. Pourquoi demander un effort supplémentaire aux retraités ? Ils jouissent aujourd'hui du même niveau de vie que les actifs, il ne me paraît pas souhaitable de fragiliser cet équilibre.

***Avec Force Ouvrière, pour la défense de nos droits !
PRIVE / PUBLIC
TOUS EN GREVE LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2013***

Pour réaffirmer notre opposition :

- ***A tout allongement de la durée de cotisation !***
- ***A tout report de l'âge légal de départ à la retraite !***
- ***A la désindexation des retraites sur l'inflation !***
- ***A tout régime unique précurseur de la remise en cause de nos droits !***
- ***A la politique d'austérité et en revendiquant :***
 - ***Le maintien des régimes de retraites par répartition !***
 - ***Le maintien du code des pensions civiles et militaires !***

J'adhère à FO DGFIP 49 le syndicat qui reste un syndicat !